



TABLE RONDE

LA CREATION EN PAYS DE LOIRE

FESTIVAL PREMIERS PLANS 23 JANVIER 2010

Accueil par **Claude-Eric Poiroux** (Délégué général de *Premiers Plans*) et **Monique Barbaroux** (Directrice générale du *Centre national de la danse*, présidente de l'OPCAL).

MONIQUE BARBAROUX

En tant que présidente de l'OPCAL, je suis heureuse de vous accueillir aujourd'hui. C'est la première fois que l'OPCAL organise ce type de débat. Celui-ci est le premier d'une série de trois (NDLR, la deuxième rencontre est prévue le 13 mars dans le cadre du festival *Reflets du cinéma en Mayenne*, la troisième pendant le Festival de La Roche-sur-Yon). Nous avons également décidé de créer trois collèges dédiés à la création, la diffusion et l'action culturelle et l'éducation artistique.

L'ensemble de ces débats et discussions ont évidemment pour but de faire avancer la politique de soutien au cinéma et à l'audiovisuel en région.

Deux questions nous intéressent particulièrement aujourd'hui : la production associative et l'articulation entre production et la diffusion d'une œuvre.

Au sein de l'OPCAL, notre souhait n'est pas de rester uniquement entre « gens de cinéma et d'audiovisuel » mais de s'ouvrir à d'autres disciplines artistiques afin d'enrichir nos réflexions.

Premier débat : Quelle place pour la production associative dans le système de production des œuvres ?

Le rôle des associations dans la production cinématographique est peu reconnu dans le système de production français. Elles sont souvent associées à une création amateur ou à la marge alors que, dans les autres disciplines, elles sont des acteurs essentiels et professionnels.

Intervenants : MARC PICAVEZ (REALISATEUR), FRANÇOIS COGNARD (PRODUCTEUR A TOBINA FILM), JEAN-RAYMOND GARCIA (DIRECTEUR DU DEPARTEMENT CINEMA & AUDIOVISUEL A ECLA AQUITAINE, NOUVELLE AGENCE DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE)

MODERATEUR : THIERRY LOUNAS, DIRECTEUR DE CAPRICCI ET VICE-PRESIDENT DE L'OPCAL

THIERRY LOUNAS

En parlant avec différents producteurs, nous sommes arrivés à l'idée que des rencontres et des échanges devaient avoir lieu entre professionnels afin de poser les questions, comprendre les enjeux et formuler des propositions autour de la production. Le débat d'aujourd'hui - préparé par le collège « création » de l'OPCAL - est consacré à la production associative.

Pour commencer, voici les résultats d'une enquête menée auprès des producteurs afin de dresser un état des lieux de la production en Pays de la Loire (type et nombre de films produits, fonctionnement de la structure). Si l'enquête doit être affinée et approfondie, elle constitue déjà un premier jet et donne une idée.

- **la production associative occupe une place importante dans le paysage**
sur 61 producteurs recensés tous genres confondus en Pays de la Loire, environ la moitié (46%) sont des associations contre 51% de sociétés commerciales
- **les associations produisent en moyenne moins de films que les sociétés commerciales**
18% des films produits par les producteurs associatifs contre 69% par les sociétés commerciales
- **toutes structures confondues, les sociétés produisent peu de fiction**
un quart des productions seulement contre 53% pour les documentaires
- **3 départements sont réellement concernés par la production audiovisuelle**
La Loire Atlantique, la Sarthe et la Mayenne
- **la majorité des films sont produits avec de faibles budgets**
un quart des productions se font avec un budget inférieur à 10 000 euros. Presque la moitié des films bénéficient d'un budget compris entre 50 000 et 150 000 euros

Alors qu'elle occupe une place importante dans les autres domaines artistiques, la production associative est peu reconnue dans le système de production cinéma et audiovisuel actuel. Est-ce une alternative à la production commerciale ? Au CNC, certains guichets, peu nombreux, sont aujourd'hui ouverts à des associations, d'autres non. La situation reste floue et les zones d'ombre demeurent.

JEAN-RAYMOND GARCIA

Sauf erreur de ma part, peu de fonds de soutien territoriaux prennent en compte la production associative aujourd'hui.

Il existe selon moi deux possibles explications : les aides régionales ont d'abord été créées

pour soutenir une industrie prestigieuse, le cinéma et au fil du temps l'impact économique des tournages a notablement influencé l'évolution des critères d'intervention.

Dans ce contexte la production associative est évidemment handicapée.

En Aquitaine, la région a apporté une réponse que je qualifierai d'incomplète: elle aide les associations dans le domaine du documentaire exclusivement sur les étapes d'écriture et le développement. Par conséquent, les aides au développement sont parfois dévoyées et consacrées à la production, ce qui est très préjudiciable. On sait en effet que le temps consacré au développement d'un documentaire de création est déterminant et conditionne beaucoup sa qualité.

Ce programme de soutien concerne également les associations qui veulent produire de la fiction courte, ce qui est suffisamment rare pour être souligné. Néanmoins c'est un choix excessivement risqué car les autres contributeurs du court métrage de fiction (CNC, Diffuseurs TV) ne soutiennent pas la production associative et par ailleurs l'aide envisagée est inférieure au soutien d'un court métrage produit par une entreprise.

Il reste que la fiction est relativement peu présente dans la production en région qu'elle soit associative ou classique. Or produire un film ne coûte pas moins cher parce qu'on est organisé sous forme d'association. Les difficultés sont les mêmes au quotidien.

En matière de fiction, certaines ambiguïtés existent également parfois : au sein du bureau des auteurs que nous avons créé en Aquitaine, je suis souvent confronté à des demandes émanant de structures associatives ayant des activités liées aux pratiques d'éducation à l'image. En creusant un peu, je me retrouve face à des gens qui revendiquent une activité de fiction alors qu'ils font en réalité de l'encadrement d'ateliers d'écriture dans les quartiers par exemple. Il y a fréquemment une confusion quant au statut du réalisateur.

La plupart des associations sont des collectifs de réalisateurs qui se sont organisés en plateforme associative parce qu'ils ne trouvaient pas de producteurs.

Se pose indirectement la question de la diffusion. Quel accès à la diffusion pour ces structures associatives? Il faut réfléchir au processus d'intervention. Qui dit hors Télévision ne signifie pas d'ailleurs hors circulation ou exposition de l'œuvre. Il existe aujourd'hui d'autres écrans que la seule télévision ou salle.

Les aides aux programmes d'entreprises concernent assez peu les associations alors qu'elles travaillent sur un catalogue de projets. Il serait peut-être judicieux qu'elles puissent bénéficier de ce type de soutien et accéder à la production.

- L'engagement des collectivités territoriales se fait à l'aune d'une industrie encore éloignée de l'esprit de la production associative
- La question de la diffusion des films produits par des structures associatives est essentielle. C'est peut-être ce point qui engagera le mouvement de bascule pour que les pouvoirs publics prennent en considération ces productions
- Il existe un dispositif très favorable à l'audiovisuel et aux auteurs : le Défi jeune. A favorisé l'émergence de réalisateurs. Porté par le *Ministère de la jeunesse et des sports*, on souhaiterait qu'il soit maintenu

THIERRY LOUNAS

La révolution numérique a changé le paysage de la production et de la diffusion. Certaines pratiques portées par les associations ont leur place aujourd'hui. Dès lors que de nombreuses structures sont financées par de l'argent public, on peut se poser la question de

la frontière entre société commerciale et association. Quel est le statut et les missions spécifiques de ces structures respectives.

Posons la question à Marc Picavez, réalisateur et co-fondateur de l'association *Makiz'Art*.

MARC PICA VEZ

Lorsque je me suis lancé dans la réalisation, on m'a vite conseillé de m'entourer d'une équipe de professionnels avec lesquels travailler. De là est née l'idée de bâtir un collectif. Puis j'ai écrit un scénario et, lorsque s'est posé la question de la réalisation, est née l'association *Makiz'Art*. Nous avons essayé de rencontrer des producteurs. Il s'agissait d'un premier film, tourné dans une banlieue de Dakar... Peut-être ont-ils eu peur ? Cela n'a pas abouti. Nous avons grandi dans l'idée de faire ce film. En se renseignant, nous avons eu connaissance du Défi jeune. En bénéficiant de ce dispositif, nous avons obtenu un soutien, des aides logistiques. Au final ce film s'est fait dans un cadre associatif. C'est seulement après, lorsqu'il est devenu un long-métrage (car dépassant les 60 minutes) et qu'il a été question de le diffuser en festivals etc. que nous sommes entrés en coproduction.

Il est clair que le Défi jeune a été important dans la genèse du projet. Les étudiants en cinéma, artistes en devenir découvrent les mécanismes de production en essayant de monter leur film. Et dans cet esprit, une association peut tout à fait gérer des partenariats et des soutiens.

Nous avons 7 ou 8 projets pour l'année 2010. Pour certains nous allons chercher un producteur commercial (notamment pour le développement), pour d'autres nous continuerons seuls.

La production associative correspond à une spontanéité dans le développement d'un projet. Il est vrai qu'elle pose aussi la question du rôle du producteur classique.

JEAN-RAYMOND GARCIA

Pourrait-on parler de producteur indépendant plutôt que producteur commercial ? Car, de toute façon, qu'elles soient associatives ou pas, toutes ces entreprises ont quand même pour principale finalité l'œuvre elle-même.

FRANÇOIS COGNARD

Mon rôle a toujours consisté à dénicher des talents, les accompagner et les porter à l'écran. J'ai longtemps travaillé comme développeur à Canal +. Nous faisons un gros travail d'accompagnement, de mise en forme, en complicité avec l'auteur. Aujourd'hui je suis producteur indépendant.

Un producteur indépendant travaille avec ses réseaux, ses partis-pris. Si l'on me présente un projet, qu'il s'agisse d'une association ou d'un réalisateur solitaire un peu paumé, si j'y crois,

j'y vais ! Tout dépend de l'histoire et de l'écran sur le(s)quel(s) on peut la porter. Le producteur doit rester à sa place. Je suis d'accord pour une égalité de statut, tout dépend ensuite de la cohérence du projet, du public auquel il est destiné etc.

JEAN-RAYMOND GARCIA

Je ne serais pas aussi définitif sur l'égalité de statut. Il est important de qualifier chaque pratique. La question de la production associative est préoccupante. La production indépendante en région et la production associative indépendante en région nécessitent-elles vraiment les mêmes conditions de traitement ? Je n'en suis pas sûr. De plus, à l'avenir les collectivités territoriales, les départements n'auront pas forcément les moyens de poursuivre leur soutien... Les producteurs indépendants qui se lancent peuvent recevoir le soutien des villes via des friches, des pépinières d'entreprises, d'aide à l'accueil etc. Lorsqu'on est une association on peut bénéficier d'un local. Tout cela est à comparer, à discuter.

La production associative est-elle seulement une étape, notamment pour les nouveaux entrants, les jeunes réalisateurs? Mais dans un tel contexte qui est alors l'interlocuteur du réalisateur, comment se forme son approche à la production?

En Aquitaine on compte de nombreuses structures associatives, l'une d'entre elles a d'ailleurs une ligne éditoriale affirmée avec une réelle démarche de contenu mais il reste qu'un gros travail de pédagogie, d'orientation et de formation est nécessaire. Peut-être serait-il intéressant de créer des liens entre ces collectifs d'auteurs et des étudiants en BTS de production ou favoriser l'intégration d'élèves producteurs de la Fémis lors des stages de fin d'études? Il me semble que les collectifs d'auteurs sont globalement isolés dans leur pratique de production et parfois méconnaissent ou diabolisent les producteurs. Selon moi, le producteur est un collaborateur de création qui s'efforce notamment d'apporter le recul nécessaire aux projets.

FRANÇOIS COGNARD

L'association est une bonne formule tant qu'on garde une cohérence économique avec un budget type documentaire. Et je trouve formidable la proposition qu'un élève producteur de la Fémis puisse s'associer à ce type de projet. Il faut rester dans la cohérence et rester exigeant à la fois sur le dossier et le contenu bien sûr.

MONIQUE BARBAROUX

En théâtre et en danse, la production de spectacles (qui compte deux ou trois zéros en moins par rapport à l'audiovisuel et au cinéma) est la plupart du temps associative. Les centres chorégraphiques nationaux et autres sont eux aussi organisés en associations. Certes nous ne sommes pas là dans une industrie mais il s'agit quand même de disciplines artistiques qui génèrent des tournées, des enregistrements etc. La question ne se pose pas du tout dans les termes association ou structure commerciale mais plutôt, le cas échéant : association ou *Etablissement public de coopération culturelle* (pour les centres chorégraphiques par

exemple) ? La question de la production indépendante par une structure commerciale ne se pose absolument pas. C'est un débat très spécifique à l'audiovisuel et au cinéma. Il ne concerne pas le spectacle vivant. On peut s'interroger sur la façon dont l'audiovisuel peut s'en inspirer.

JEAN-RAYMOND GARCIA

Nous sommes dans une industrie du prototype, donc du projet. Quel est le projet associatif ? A-t-il vocation à se structurer avec des moyens qui ne seraient pas précaires ? La question qui se profile derrière est celle d'une production régionale aujourd'hui beaucoup plus artisanale qu'industrielle. Cela pose presque une question sémantique : il n'existe pas aujourd'hui en région de filière audiovisuelle économiquement rentable à l'aune de l'industrie.

THIERRY LOUNAS

Il est clair que la décentralisation n'a toujours pas eu lieu en matière de cinéma et d'audiovisuel. Des archaïsmes demeurent.

INTERVENTION DE PIERRE GUICHENEY

Parler sans cesse d'industrie me dérange. Nous parlons de 7^{ème} Art. Si je mets la télévision de côté, quand je fais un film, je n'ai pas l'impression de faire de l'industrie. Si archaïsme il y a, il est aussi dans le fait que notre activité n'est pas encore reconnue comme artistique. Nous sommes pourtant dans du savoir-faire.

INTERVENTION DE THIERRY BOHNKE

Produire en France reste assez compliqué et souvent les gens ne sont pas rémunérés, travaillant « pour l'amour de l'art ». Dans une association, il est peut-être plus habituel de voir des gens travailler gratuitement sans que cela paraisse illégal.

THIERRY LOUNAS

Il n'empêche que les associations doivent elles aussi respecter le droit du travail !

JEAN-RAYMOND GARCIA

La question juridique est déterminante à poser. Quels avantages y-a-t-il à être en association ou au contraire quels inconvénients cela présente-t-il ? La difficulté à appréhender la question juridique par la filière professionnelle est frappante et révèle une

certaine souffrance. Quand vous savez où vous en êtes en termes de statut, vous pouvez commencer à vous consacrer à obtenir des aides des pouvoirs publics.

Aujourd'hui cette question juridique est médiocrement posée, y compris au sein des collectivités territoriales.

INTERVENTION DE GUYLAINE HASS, REGION PAYS DE LA LOIRE

La région a choisi d'ouvrir ses aides à des associations porteuses projets audiovisuels. Des associations qui travaillent de manière professionnelle pouvant éventuellement s'appuyer sur un producteur qui accompagne. Si le projet est de qualité, nous aidons ! Pour l'instant, nous aidons trois ou quatre projets par an environ. Nous sentons que la demande est forte sur tout le territoire.

JEAN-RAYMOND GARCIA

De nombreuses régions renoncent à soutenir les projets audiovisuels associatifs car elles n'ont pas toujours les moyens de gérer ces aides ou craignent d'être débordées par le nombre de demandes. Le fait de n'aider que des sociétés commerciales constitue déjà un filtre car il est clair qu'il est plus lourd de créer une entreprise qu'une association. De même si le CNC n'accompagne pas les projets associatifs sur la base du « un pour deux », c'est probablement pour réduire le nombre de demandes.

INTERVENTION D'ANNIE DRONNE, CHARGÉE DE MISSION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SARTHE

Nous avons très peu de moyens pour le cinéma mais traitons quand même une dizaine de dossiers par an. Nous sommes toujours prêts à accompagner un projet, à en discuter. Être une association culturelle peut parfois constituer un avantage.

THIERRY LOUNAS

Quand une collectivité territoriale aide une production associative, elle trouve l'occasion, compte-tenu de la modestie du budget, de soutenir une œuvre de manière déterminante. A contrario, ce soutien est beaucoup moins significatif dans le cas d'une grosse production.

JEAN-RAYMOND GARCIA

Certaines associations travaillent régulièrement en coproduction avec un producteur classique. Quelle est alors la nature du lien ? Peut-on parler d'effet d'aubaine pour l'association dans la mesure où certains producteurs classiques ont accès à des financements territoriaux ou au compte de soutien du CNC auxquels elle même n'a pas accès. Néanmoins on oublie trop souvent qu'une association peut produire un programme court avec une télé

et bénéficier du COSIP mais seulement sélectif. Elle ne peut pas générer du soutien automatique.

Deuxième débat : A quelle étape aider un projet ?

L'avènement du numérique a considérablement changé la donne en matière de production. La légèreté des moyens permet d'avoir des stratégies de réalisation et de production très variées et requiert un accompagnement des projets plus adapté.

Intervenants : THIERRY BOHNKE (PRODUCTEUR A O.H.N.K. PRODUCTION), MARTIN GRACINEAU (PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES REALISATEURS ET TECHNICIENS LIGERIENS), ANTOINE GLEMAIN (DIRECTEUR D'ATMOSPHERES 53 ET ATMOSPHERES PRODUCTION)

THIERRY LOUNAS

Il y a aujourd'hui trop peu de passerelles entre le monde de la production et celui de la diffusion. Ce sont deux univers qui s'ignorent. Comment peut-on aujourd'hui mieux accompagner une œuvre, de sa conception à sa diffusion ? Quelles visions les producteurs ont-ils, en amont, de la diffusion des films qu'ils vont produire ? Peut-on mieux articuler la production et diffusion ?

ANTOINE GLEMAIN

L'association *Atmosphères 53* a été créée il y a vingt ans en Mayenne. Nous intervenons principalement dans le domaine de l'action culturelle et de l'éducation artistique, un travail de longue haleine. Nous avons commencé à produire suite à différentes sollicitations et rencontres avec des gens qui sont venus avec des projets intéressants. Mais aussi suite à une réflexion autour du numérique et les opportunités que cela pouvait créer en termes de production et de diffusion.

Nos premières interventions sur des projets audiovisuels se sont concrétisées sous la forme d'engagements en amont en matière de diffusion : diffusion dans des salles et autres réseaux comme nous avons l'habitude de le faire. Cela s'est fait surtout pour des documentaires. On savait que nous avions notre réseau et on venait alors nous voir pour que nous nous engagions à diffuser le film.

Ensuite, nous avons décidé de porter nous-mêmes deux projets et avons créé la structure *Atmosphères Production*, distincte d'Atmosphères 53 mais en affinité avec son projet global. C'est une association que je qualifierais « d'en attente ». Elle pourrait devenir une coopérative ou même une SARL, les choses ne sont pas figées. Nous ne sommes pas un collectif de réalisateurs mais des médiateurs culturels, des passionnés ! Notre premier projet est né d'une rencontre avec un réalisateur, Gérard Sergent, qui nous a été présenté par ... une société de production. Nous avons élaboré ensemble un projet documentaire (« Trame des jours ») ni télé ni cinéma mais destiné à être projeté en itinérance, dans différents lieux.

Nous avons constitué un dossier de production validé par la région puis aidé par d'autres institutions (CNC, Drac). Ce projet bénéficie d'un accompagnement économique sur deux ans. Au moment de monter ce projet, nous n'avions pas de savoir-faire de producteur classique mais notre rôle a beaucoup compté en matière d'accueil dans la région (plus d'un an de présence sur place) de collecte de films d'archives (avec la coopération de *Centre Images*). C'était un gros projet pour commencer et nous avons beaucoup appris. Notre deuxième projet est un hommage à Jean-Loup Trassard. Il s'agit d'un projet plus transversal, conçu par le réalisateur Pierre Guichenev, avec un film, une exposition, une création théâtrale, un atelier jeu pour les enfants etc. Nous étions la seule structure en Mayenne à pouvoir porter un tel projet, de par son ampleur et son aspect assez expérimental. Pour la partie strictement filmique du projet, nous sommes cette fois-ci coproducteur auprès d'une société de production (24 images). Nous avons fourni le matériel de tournage et un accompagnement constant.

Nous sommes d'accord pour dire que le réalisateur ne doit pas être seul dans son projet. Mais cet accompagnement peut être fait par une association comme par une société de production classique. Simplement, en ce qui nous concerne, le fait que nous soyons installés dans la région depuis longtemps a permis de faire les deux projets et d'obtenir des aides conséquentes.

Nous n'avons pas l'intention de multiplier les productions mais simplement de produire un petit nombre de projets dont nous avons l'initiative. D'autres interventions en co-productions sont également envisageables. La professionnalisation est possible mais nous sommes plus un laboratoire pour l'instant.

Dans la mesure où les métiers du cinéma et les modes de production évoluent, il me semble important que différentes expériences soient menées.

THIERRY LOUNAS

Pour ce genre de projets, l'un des problèmes majeurs est également le manque de spectateurs. Nous espérons que le numérique permettra d'inventer de nouvelles stratégies de diffusion.

ANTOINE GLEMMAIN

Quoi qu'il en soit il est capital que les professionnels de la diffusion et de la création se retrouvent dans une même structure et je salue cette initiative.

JEAN-RAYMOND GARCIA

Votre expérience est intéressante car elle permet de renouer avec l'idée d'expérimentation, de laboratoire justement. Or, il est plus pertinent pour une région d'intervenir sur l'écriture ou le développement à hauteur de 25 000 euros que de mettre 100 000 euros sur un long métrage qui coûte 7 ou 8 millions au final. Tout à coup la question de la diffusion repose la

question de la création. Est-ce l'occasion d'une nouvelle donne ? J'espère en tout cas que le CNC entendra cela lorsqu'il s'agira de conclure les futures conventions territoriales.

INTERVENTION DE CATHERINE BAILHACHE (ACOR, ASSOCIATION DES CINEMAS DE L'OUEST POUR LA RECHERCHE)

L'expérience menée par *Atmosphères 53* est intéressante dans l'idée d'impliquer les « diffuseurs » dans le processus de production. Mais il ne faut pas oublier que les exploitants de salles ont du mal à s'engager sur des films qu'ils n'ont pas vus. En général ils ne se sentent pas capables de s'engager sur un scénario. Par ailleurs, ils n'ont pas beaucoup de latitude, réellement, pour programmer autre chose que ce qui leur est proposé par le marché. Leur métier est devenu très difficile (notamment dans les domaines de l'Art et essai et de la Recherche) : ayant beaucoup de mal à obtenir les films commerciaux qui les font survivre, ils y consacrent une grande partie de leur énergie, et ont du mal à se pencher sur d'autres cas de figure, quel que soit leur intérêt sincère pour ce type d'initiatives. Ils ne peuvent pas tout faire. Il faudrait qu'ils retrouvent du temps et de la latitude pour faire leur métier. C'est bien qu'un exploitant puisse aider un projet à se monter mais il faut tenir compte de tout cela.

INTERVENTION DE MARTIN GRACINEAU (PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES REALISATEURS ET TECHNICIENS LIGERIENS)

La compétence de lire un projet dans sa promesse n'est pas la même que celle de voir un film terminé. On trouve de nombreux diffuseurs dans les comités techniques, c'est différent pour les exploitants. Quoiqu'il en soit tout le monde a intérêt à lier production et diffusion en amont de la fabrication d'un film.

JEAN-RAYMOND GARCIA

Lorsqu'on sait que 70% des documentaires présentés au festival de Lussas n'ont pas de diffuseurs TV!! La question du soutien à la création documentaire engagé hors TV se pose avec acuité.

Par ailleurs, je ne vois pas pourquoi une production associative serait forcément envisagée sur le terrain du film expérimental. Cela m'intéresse aussi de penser qu'elle peut produire un bon polar classique ! Ce n'est pas parce qu'on est une structure associative qu'il faut perdre de vue la pratique classique. Et je ne dis pas académique, conventionnel ou conformiste

MARTIN GRACINEAU

On peut imaginer de nouveaux liens entre production et diffusion mais la question centrale reste comment auteurs, réalisateurs, techniciens et comédiens vont ils pouvoir générer suffisamment de revenus pour se créer des bonnes conditions de travail et de vie ? A titre personnel, en tant que chef opérateur son, je peux dire avoir été mieux traité par ce type de structures associatives : financièrement parlant mais aussi dans la façon dont se sont créés les échanges avec les porteurs de projets en question. Des relations plus riches, sans chantage.

THIERRY BOHNKE

Nous produisons des programmes transmedia : Internet, cinéma, télévision. Même si le modèle économique d'Internet est encore un peu catastrophiste, nous nous sommes dit que c'était aussi l'occasion d'inventer plein de choses qui n'existent pas ailleurs.

Seulement deux grosses étapes sont aidées dans la production d'un film : la production et le développement alors que cela ne se résume pas à cela. De l'écriture à la diffusion, en passant par la préparation, les besoins sont nombreux. Il faudrait diversifier les aides, les affiner en fonction des différentes étapes.

En faisant une analogie avec Google, je dirais que pour faire exister un film, il faut créer du lien, des échanges, avoir le plus grand nombre de partenaires possible. Faire financer un programme par le plus grand nombre est aussi une piste. Celui qui investira ne serait ce que 10 euros dans un film en parlera potentiellement à des centaines d'autres etc.

THIERRY LOUNAS

La coproduction populaire à travers Internet, sur la base de souscription, peut constituer une nouvelle piste de financement pour les œuvres. Pour l'instant, il s'agit davantage d'une stratégie de marketing en amont permettant d'intéresser très tôt un public à une œuvre en création.

THIERRY BOHNKE

J'ai produit un court-métrage de façon classique qui n'est pour le moment diffusé que sur TPS Star. Etant donné les horaires, la diffusion reste assez confidentielle. J'ai également produit une série « Rosalinde » que j'ai choisi de diffuser sur Internet. Résultat : 170 000 vidéos vues sur *Daily Motion*. Finalement quel est le meilleur modèle, en termes de visibilité ? On peut se poser la question et au moins imaginer de combiner les deux modes de diffusion.

Pour « Rosalinde », nous avons bénéficié d'une aide de 20 000 euros du CNC pour les nouveaux médias. Lorsqu'un film est très téléchargé et qu'il génère des ventes de DVD plus des spectateurs en salles, cela signifie qu'il intéresse des gens ; c'est une question de cycle. Je pense qu'une fois qu'ils ont vu un programme sur Internet et qu'ils l'ont apprécié, les gens ont ensuite envie de l'acheter en DVD pour le garder, avoir une bonne qualité etc. Le gratuit peut déboucher sur du non gratuit.

JEAN-RAYMOND GARCIA

Je ne suis pas très à l'aise avec ce genre de raisonnement et il convient de ne pas mésestimer l'audience du court métrage à la télé même à un horaire tardif –

Quand les gens du web évoquent la diffusion ils demandent en fait aux ayant-droits de renoncer à leurs rémunérations et au producteur de trouver les financements du

programme pour le compte du fournisseur d'accès. Internet est surtout un vecteur de promotion mais pour le reste on est encore loin du compte...

CATHERINE BAILHACHE

La gratuité n'est effectivement pas une fin en soi. Il ne faut pas oublier le travail de l'Agence du court-métrage qui mène un travail concret et efficace de diffusion des films de courts métrages en salles avec de vraies remontées de recettes pour les ayants-droits. Notons que désormais tout court métrage peut trouver un accès aux services rendus par *l'Agence du court métrage*, quel que soit son support.

THIERRY LOUNAS

L'édition à compte d'auteur existe depuis longtemps en littérature. Nous sommes en train de découvrir cela dans notre secteur. Car la question qui se pose est bien celle d'une production non rentable pour laquelle le soutien public apparaît alors comme indispensable. La question de structures publiques dédiées à la création cinématographique reste entière, celles-ci pourraient constituer de formidables laboratoires artistiques.

De même, les télévisions locales, s'ils elles disposaient d'une réelle capacité d'investissement dans la production, pourraient devenir une plateforme d'expérimentation passionnante. Une question qui fera l'objet d'un futur débat...